

Délibération du Conseil Municipal

4^{ème} trimestre 2020

- Délibération n°84 : Concours « Maisons et Fermes Fleuries » – Récompenses
- Délibération n°85 : Tarifs municipaux – Camping – Saison 2021
- Délibération n°86 : Demandes de subvention au titre de la programmation départementale 2021
- Délibération n°87 : Demande de subvention – **Création d'une réserve incendie**
- Délibération n°88 : Convention de partenariat - **Commune d'Aixe-sur-Vienne** / Communauté de Communes du Val de Vienne. Commande groupée **d'équipements de protection sanitaire –COVID 19**
- Délibération n°89 : Régime indemnitaire – Actualisation des correspondances et déploiement du RIFSEEP
- Délibération n°89bis : Régime indemnitaire – Actualisation des correspondances et déploiement du RIFSEEP – Modificatif
- Délibération n°90 : Condition de mise en place du droit à la formation des élus communaux
- Délibération n°91 : Service Espaces Verts–Cadre de Vie – Création de poste
- Délibération n°92 : **Protocole d'Accord sur le Temps de Travail** – Avenant n°1
- Délibération n°93 : Division en volume et cession parcelle cadastrée section AT n°127 (domaine public) située rue Sadi Carnot
- Délibération n°94 : Déviation RD 20 – **Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AY n°28, située route de Lageaud**
- Délibération n°95 : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif**
- Délibération n°96 : Convention de location à titre précaire et révocable – **garage 1 rue d'Isly** – Reconduction
- Délibération n°97 : **Adhésion de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à l'Association Nationale des élus en charge du sport**
- Délibération n°98 : Désignation des membres de **la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent**
- Délibération n°99 : Désignation des membres de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public à caractère permanent
- Délibération n°100 : Désignation des membres de la Commission Communale pour **l'Accessibilité**
- Délibération n°101 : Convention de mise à disposition de locaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne – Renouvellement
- Délibération n°102 : Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- Délibération n°103 : Convention avec le Rectorat de Limoges concernant la restauration des **personnels de l'Education Nationale**
- Délibération n°104 : Motion contre le projet de fermeture totale du Centre des Finances Publiques **d'Aixe-sur-Vienne**

- Délibération n°105 : Décision Modificative n°1 – Budget Commune
- Délibération n°106 : Décision Modificative n°2 – Budget Commune
- Délibération n°107 : **Versement d'une subvention** – Budget Annexe CCAS
- Délibération n°108 : **Versement d'une subvention** – Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Délibération n°109 : **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement** – Budget Commune
- Délibération n°110 : **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement** – Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Délibération n°111 : **Tarifs municipaux pour l'année 2021**
- Délibération n°112 : **Construction d'une halle commerçante** – Approbation du plan de financement de l'opération
- Délibération n°113 : Concours « Maisons et Fermes Fleuries »
- Délibération n°114 : Remboursement indemnité de sinistre
- Délibération n°115 : Indemnité de Conseil du Receveur Municipal
- Délibération n°116 : Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU) **et utilisation comme moyen de paiement pour l'accueil périscolaire**
- Délibération n°117 : Création de poste – Service Voirie Propreté Urbaine
- Délibération n°118 : Instauration du télétravail
- Délibération n°119 : Ecole municipale de musique – **Indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement**
- Délibération n°120 : Suppression – Création de poste **au sein de l'école municipale de musique**
- Délibération n°121 : Modification de la durée hebdomadaire de travail
- Délibération n°122 : Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°8
- Délibération n°123 : **Mise en œuvre du « Forfait mobilités durables »**
- Délibération n°124 : **Mise en place d'une démarche d'adressage** – Dénomination et numérotation de voie communale
- Délibération n°125 : Marché de services n°2017-34556-00351-0000 – Lot n°2 « Assurance des Responsabilités et des Risques annexes » – Avenant n°1
- Délibération n°126 : Marché de services n°2017-34556-00355-0000 – Lot n°6 « Assurance des Prestations Statutaires » – Avenant n°1
- Délibération n°127 : Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°7
- Délibération n°128 : Convention de mise à disposition de locaux – Secours Populaire
- Délibération n°129 : Dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches 2021
- Délibération n°130 : **Désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent** – Modificatif

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Madame Christelle THORÉ.

Secrétaire de séance : Madame Amanda SABOURDY

AFFAIRES FINANCIERES

84- Concours « Maisons et Fermes Fleuries » – Récompenses

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » **des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune**
- précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

Palmarès Aix Fleurie 2020

Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue :

Ex aequo Madame PAULIAT Marie, 28 avenue Pasteur et Madame PORCHER Véronique, 65 rue de la Caraque (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 2 : Décor floral installé sur la voie publique :

Madame REBEIX Yvette, 12 rue de l'Abreuvoir (1 chèque cadeau de 30 €)

Catégorie 3 : Balcon ou terrasse :

Ex aequo Monsieur PUYRAUD Gérard, 4 rue Auguste Renoir et Madame CARREAUD Elisabeth, 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 30 € chacun)

Catégorie 4 : Fenêtres et murs fleuris :

Ex aequo Madame ARNAUD Michèle, 31 avenue Raymond Poincaré et Madame COE Martine, 6 rue du Lavoisier (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 6 : Hôtel restaurants :

Le petit Bistrot Madame JOUANDEAU Isabelle, 3 avenue Jeanne Pichenaud (1 chèque cadeau de 30€)

Catégorie 7 : Parc fleuri :

Ex aequo Madame PORCHER Véronique, 65 rue de la Caraque et Madame PAULIAT Marie, 28 avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 8 : Ferme fleurie :

Madame GRANET Colette, 4 allée de Jabalie (1 chèque cadeau de 30 €)

Catégorie 9 : Jardin particulier et cour intérieure :

Ex aequo Monsieur BERTRAND René 13 impasse Garrigou-Lagrange et Madame MONTELUS Ginette, 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 30 € chacun)

Catégorie 10 : Jardin potager :

Monsieur BRUNET Jean-Pierre, 36 rue Jeanne d'Albret (1 chèque cadeau de 30 €)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.***85- Tarifs municipaux – Camping – Saison 2021**

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	10,00 €	10,30 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	15,00 €	15,50 €
Electricité	3,40 €	3,50 €
Adulte supplémentaire	5,20 €	5,40 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,30 €	2,41 €
Voiture supplémentaire	5,20 €	5,41 €
<i>sur la deuxième semaine de séjour</i>	<i>7 %</i>	<i>7 %</i>
<i>sur la troisième semaine de séjour</i>	<i>12 %</i>	<i>12 %</i>
<i>sur la quatrième semaine de séjour</i>	<i>17 %</i>	<i>17 %</i>
Location de tente (par jour et par personne)	6,50 €	6,70 €
Laverie (utilisation machine à laver)	2,00 €	2,10 €
Bloc de glace mise en dépôt bouteille « glaçon »	gratuit 2,00 €/unité	gratuit 2,00 €/unité
Prêt adaptateur électrique (caution)	20,00 €	20,00 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	6,00 €	6,20 €
Glace à rafraîchir	2,70 €	2,80 €
Boissons	2,20 €	2,30 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,00 €	1,00 €
Baguette	1,10 €	1,10 €
Croissant et Pain au chocolat	1,30 €	1,30 €
Mobil-home Arthonet (4 couchages) 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre Nuit supplémentaire caution	 415,00 € 240,00 € 210,00 € 115,00 € 59,00 € 150,00 €	 427,00 € 247,00 € 216,00 € 118,00 € 60,00 € 150,00 €
Mobil-home Aurence (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre 1 week-end (3 nuits) juillet et août	 415,00 € 240,00 € 210,00 €	 427,00 € 247,00 € 216,00 €

1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre	115,00 €	118,00 €
Nuit supplémentaire	59,00 €	60,00 €
caution	150,00 €	150,00 €
Mobil-home Aixette (6 à 8 couchages)		
3 chambres		
1 semaine (7 nuits) juillet et août	450,00 €	464,00 €
1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre	280,00 €	288,00 €
1 week-end (3 nuits) juillet et août	240,00 €	247,00 €
1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre	155,00 €	159,00 €
Nuit supplémentaire	69,00 €	71,00 €
caution	150,00 €	150,00 €
Mobil-home Vienne (4 couchages)		
Hors saison : avril et octobre		
1 semaine (7 nuits)	240,00 €	247,00 €
1 week-end (2 nuits)	155,00 €	159,00 €
Nuit supplémentaire	59,00 €	60,00 €
caution	150,00 €	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Monsieur Guy MARISSAL rejoint l'Assemblée

86- Demandes de subvention au titre de la programmation départementale 2021

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour les projets suivants :
 - Aménagement de voirie, route de Bellevue
 - **Création d'une aire de jeux, place René Gillet**

Opération	Montant HT
♦ Aménagement voirie route de Bellevue	400 000,00 €
♦ Création d'une aire de jeux, place René Gillet	37 751,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

87- Demande de subvention – Création d'une réserve incendie

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat pour le projet suivant :
 - **Création d'une réserve incendie secteur Losmonerie**

Opération	Montant HT
Création d'une réserve incendie secteur Losmonerie	44 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

88- Convention de partenariat - Commune d'Aixe-sur-Vienne / Communauté de Communes du Val de Vienne. Commande groupée d'équipements de protection sanitaire –COVID 19

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la **Communauté de Communes du Val Vienne** pour l'achat d'équipements de protection sanitaire et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

PERSONNEL

89- Régime indemnitaire – Actualisation des correspondances et déploiement du RIFSEEP

Le Conseil Municipal :

- approuve l'extension, à compter du 1^{er} novembre 2020, aux cadres d'emplois des techniciens et des ingénieurs territoriaux la mise en place du RIFSEEP, dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération n°2018/9 du 05 mars 2018
- fixe les plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Suggestions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir tels que précisé ci-dessous

- Catégorie A

INGENIEURS TERRITORIAUX

GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOI	IFSE PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	IFSE MONTANT MAXI ANNUEL	CIA PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	CIA MONTANT MAXI ANNUEL
A1	DGS	36 210 €	30 000 €	6 390 €	500 €

- Catégorie B

TECHNICIENS TERRITORIAUX

GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOI	IFSE PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	IFSE MONTANT MAXI ANNUEL	CIA PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	CIA MONTANT MAXI ANNUEL
B1	Responsabilité d'un service	17 480 €	8 000 €	2 380 €	500 €
B2	Fonction relevant d'une expertise particulière, coordination, instructions dossiers	16 015 €	7 000 €	2 185 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

90- Condition de mise en place du droit à la formation des élus communaux

Le Conseil Municipal propose :

- d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la Collectivité
- que soit fixées les grandes orientations du plan de formation des élus telles que précisées en annexe
- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant minimum égal à 2% du montant des indemnités des élus
- de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet selon les capacités budgétaires

Le Gouvernement devrait publier par ailleurs, en début d'année 2021, une ordonnance ayant pour objet une réforme globale des dispositifs de formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

91- Service Espaces Verts–Cadre de Vie – Création de poste

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

92- Protocole d'Accord sur le Temps de Travail – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail tel que joint en annexe
- précise que l'avenant n°1 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail sera applicable dès publication.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

93- Division en volume et cession parcelle cadastrée section AT n°127 (domaine public) située rue Sadi Carnot

Le Conseil Municipal :

- approuve la division en volume de la parcelle cadastrée section AT – Domaine public, telle qu'identifiée par le cabinet BRISSET VEYRIER, Géomètre Expert, en date du 23 novembre 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant au profit de Madame DUMONTOUX demeurant 17 rue Sadi Carnot 87 700 Aix-sur-Vienne pour un montant de 1 100 €.
- précise que les frais inhérents à la création de la volumétrie seront pris en charge par la Commune ; l'acquéreur prenant à sa charge les frais notariaux liés à l'acquisition
- précise que Maître Pierre BOSGIRAUD sera chargé de la rédaction de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

94- Déviation RD 20 – Cession d’une partie de la parcelle cadastrée section AY n°28, située route de Lageaud

Le Conseil Municipal :

- approuve la cession d’une partie de la parcelle communale cadastrée section AY n°28 située à Lageaud pour une superficie d’environ 93 m² au profit du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- approuve les conditions de la cession telles que précisées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

ASSAINISSEMENT

95- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’Assainissement collectif

Le Conseil Municipal :

- prend acte à l’unanimité de la présentation par le Maire du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’assainissement collectif pour l’année 2019. Ce rapport annuel sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

* Le rapport dans son intégralité est consultable en Mairie.

AFFAIRES DIVERSES

96- Convention de location à titre précaire et révocable – garage 1 rue d’Isly – Reconduction

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°6 à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

97- Adhésion de la Commune d’Aixe-sur-Vienne à l’Association Nationale des élus en charge du sport

Le Conseil Municipal :

- dit que la Collectivité adhère à l’association de l’ANDES et s’engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération
- dit que Monsieur Claude MONTIBUS représentera la Commune auprès de cette même association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

98- Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent comme suit

Monsieur René ARNAUD, ou son représentant Monsieur Claude MONTIBUS, Président,

Membres titulaires

- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Béatrice BOTHIER
- Monsieur Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

99- Désignation des membres de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public à caractère permanent

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent, comme suit :

5 Membres titulaires

- Monsieur Serge MEYER
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Patrice POT
- Madame Martine POTTIER

5 Membres Suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Marie-Annick D'ARDAILLON
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Monsieur Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

100- Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Le Conseil Municipal :

- approuve la création de la Commission Communale d'Accessibilité et sa composition telle que présentée ci-dessous.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Il est proposé à l'Assemblée la composition suivante :

⇒ Collège Elus

5 Conseillers Municipaux titulaires

- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Yves JASMAIN
- Madame Catherine FEVRIER
- Monsieur Patrick BENAYOUN
- Madame Angélique COUTURIER

5 Conseillers Municipaux Suppléants

- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Madame Aurélie CLAVEAU
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Marc LIEBSCHUTZ
- Madame Martine POTTIER

⇒ Collège Associations

- 1 représentant de la FNATH, Monsieur Daniel DEBORD
- **1 représentant de l'APF France Handicap**, Monsieur TERREFOND (Madame OLLIVON suppléante)
- 1 représentant du foyer médicalisé Handas, Monsieur Bruno BREGAT
- **1 représentant de l'APSAH**, Madame Anne-Marie MOUNIER (Madame Jeanine GAUTHIER suppléante)
- **1 représentant de l'Association des Artisans et Commerçants aixois**, Monsieur David ROCHE
- 1 représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

101- Convention de mise à disposition de locaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne – Renouvellement

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne la convention de mise à disposition des locaux municipaux sis 10 avenue des Villas à Aix-sur-Vienne.

- précise que la présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2020, moyennant une redevance annuelle fixée à 12 430,66 €, révisée annuellement de plein droit, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

102- Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- adopte le règlement intérieur tel que présenté en pièce jointe
- précise que le présent règlement pourra faire l'objet de modifications en cours de mandat à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'Assemblée Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

103- Convention avec le Rectorat de Limoges concernant la restauration des personnels de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Madame la Rectrice de Limoges, la convention concernant la restauration des personnels de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

104- Motion contre le projet de fermeture totale du Centre des Finances Publiques d'Aixe-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- marque son opposition à la fermeture totale du Centre des Finances Publiques d'Aixe-sur-Vienne
- décide de lancer une campagne d'information et de sensibilisation en direction des Aixois sur les effets de cette fermeture totale
- réaffirme son souhait d'un maintien pérenne dans les locaux actuels :
 - d'un accueil fiscal de proximité en direction des habitants du territoire
 - d'un conseiller aux décideurs locaux dédié uniquement à la Communauté de Communes du Val de Vienne
- demande instamment aux services de l'Etat d'identifier Aixe-sur-Vienne comme commune d'accueil d'un service déconcentré de la DGFIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Madame Christiane GADAUD par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Christine BONNETAUD par Madame Christelle THORÉ, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Alain FONDANECHÉ par Madame Martine POTTIER.

Secrétaire de séance : Madame Monique LE GOFF

AFFAIRES FINANCIERES

105- Décision modificative n°1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 1641 – Emprunts en cours (01)		+ 500,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2031 – Frais d'étude (90)	- 500,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

106- Décision modificative n°2 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°2, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles 6718 – Autres Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion (0205)		+ 100,00 €
Chapitre 11 – Charges à caractère général 6068 – Autres matières et fournitures (020)	- 100,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

107- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 44 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

108- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 160 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

109- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2021, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2020. (Toutes les dépenses s'entendent au code fonction 020)

Affectation	Libellé	Programmation BP 2020+DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	102 830,00 €	42 540,00 €	15 072,50 €
2033	Frais insertion	8 770,00 €	/	2 192,50 €
2051	Concessions et droits similaires	13 267,00 €	/	3 316,75 €
TOTAL CHAPITRE 20		124 867,00 €	42 540,00 €	20 581,75 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	Terrains nus	107 291,00 €	6 490,60 €	25 200,10 €
2112	Terrains de voirie	/	/	/
2115	Terrains bâtis	25 150,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
21311	Hôtel de ville	/	/	/
21312	Bâtiments scolaires	22 039,81 €	10 053,60 €	12 903,81 €
21316	Equipements du cimetière	789 949,16 €	/	/
21318	Autres bâtiments publics	42 233,00 €	5 958,37 €	/
2138	Autres constructions	222 900,00 €	220 900,00 €	87 500,00 €
2152	Installations de voirie	217 224,98 €	6 143,70 €	100 000,00 €
21533	Réseaux câblés	/	/	/
21534	Réseaux d'électrification	16 968,13 €	638,09 €	/
21538	Autres réseaux	50 899,51 €	/	/
21571	Matériel roulant	195 321,00 €	35 320,92 €	80 000,00 €
2158	Autres installations, matériels..	83 345,00 €	18 091,48 €	20 000,00 €
2182	Matériels de transport	/	/	/
2183	Matériel de bureau et informatique	17 007,00 €	479,88 €	/
2184	Mobilier	14 165,00 €	1 420,30 €	17 500,00 €
2188	Autres immobilisations	19 866,00 €	1 447,00 €	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		1 824 359,59 €	331 943,94 €	373 103,91 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	Terrains	20 000,00 €	/	/
2313	Immos en cours construction	2 155 801,00 €	647 080,83 €	377 180,04 €
2315	Immos en cours Ins. Techniques	1 522 665,94 €	365 487,20 €	294 294,69 €
238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 23		3 698 466,94 €	1 012 568,03 €	671 474,73 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

110- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2021, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2020

Affectation	Libellé	Programmation BP 2020 + DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	4 300,00 €	/	1 075,00 €
2051	Concessions et droits similaires	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 20		4 300,00 €	/	1 075,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21312	Bâtiments scolaires	22 594,67 €	16 998,67 €	1 399,00 €
2158	Autres installations, matériels, outillages	42 808,21 €	2 291,70 €	10 129,13 €
2183	Matériel de bureau et informatique	149,95 €	/	/
2184	Mobilier	1 300,00 €	/	/
2188	Autres immobilisations corporelles	2 600,00 €	/	1 012,49 €
TOTAL CHAPITRE 21		69 452,83 €	19 290,37 €	12 540,62 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immos en cours construction	0 €	/	0 €
TOTAL CHAPITRE 23		0 €	/	0 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

111- Tarifs municipaux pour l'année 2021

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

112- Construction d'une halle commerçante – Approbation du plan de financement de l'opération

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement détaillant l'ensemble des subventions sollicitées
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 24 voix pour ; 4 abstentions : Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER, Monsieur Cyrille PARRE).

113- Concours « Maisons et Fermes Fleuries »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune
- précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

114- Remboursement indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 4 233,82 € par SMACL (surtension stade).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

115- Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pendant toute la durée de sa gestion,
- précise que cette indemnité sera attribuée à Madame Céline ALAZARD, Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

116- Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU) et utilisation comme moyen de paiement pour l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal :

- décide de l'affiliation de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et ainsi accepte les conditions juridiques et financières de remboursement,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure
- accepte à compter du 01 janvier 2021 les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour l'accueil périscolaire municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

PERSONNEL

117- Création de poste – Service Voirie Propreté Urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

118- Instauration du télétravail

Le Conseil Municipal :

- décide d'instaurer le télétravail au sein de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à compter du 1^{er} janvier 2021.
- approuve le règlement relatif à l'exercice du télétravail tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

119- Ecole municipale de musique – Indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement

Vu la circulaire du 17 novembre 1950

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique (Assistant d'Enseignement Artistique) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

120- Suppression – Création de poste au sein de l'école municipale de musique

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, relevant de la catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, relevant de la catégorie B, à temps non complet (9H00) hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2021. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 372.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

121- Modification de la durée hebdomadaire de travail

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (30/35^{ième}) à compter du 1^{er} JANVIER 2021
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} JANVIER 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

122- Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°8

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

123- Mise en œuvre du « Forfait mobilités durables »

Le Conseil Municipal :

- décide de la mise en œuvre du « Forfait mobilités durables » au profit des agents de la Collectivité.
- précise que ce dispositif bénéficie aux fonctionnaires (qu'ils soient titulaires ou stagiaires) ; aux contractuels de droit public ainsi qu'aux contractuels de droit privé employés par la Collectivité
- précise que le versement se fera en une seule fraction sur la paie du mois de janvier de l'année N+1 sur présentation d'une attestation sur l'honneur
- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

124- Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voie communale

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la dénomination suivante :
 - Résidence Pompadour

- mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir
- dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations sera financée par la commune
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

125-Marché de services n°2017-34556-00351-0000 – Lot n°2 « Assurance des Responsabilités et des Risques annexes » – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- acte que la prime afférente au marché de la société SMACL ASSURANCES, titulaire du lot susvisé, est donc modifié comme suit : il passe à 0,224% pour l'année 2021
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 se rapportant au dit marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

126-Marché de services n°2017-34556-00355-0000 – Lot n°6 « Assurance des Prestations Statutaires » – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- acte que le taux afférent au marché du groupement GRAS SAVOYE / AXA FRANCE, titulaire du lot susvisé, est donc modifié comme suit : il passe à 7,93% pour l'année 2021. La prime annuelle sera calculée par application de ce taux sur la masse salariale fournie par la collectivité à l'assureur. Elle sera ensuite révisée annuellement dans les conditions prévues au marché
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 se rapportant au dit marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

127-Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°7

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aix-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aix-sur-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

128- Convention de mise à disposition de locaux – Secours Populaire

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association « Secours Populaire », la convention de mise à disposition telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

129-Dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches 2021

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la liste des cinq dimanches proposée soit les dimanches 30 mai, 05 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

130-Désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent - Modificatif

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent comme suit

Monsieur René ARNAUD, ou son représentant Monsieur Claude MONTIBUS, Président,

Membres titulaires

- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- **Madame Marie-Annick D'ARDAILLON**
- Madame Béatrice BOTHIER
- Monsieur Cyrille PARRE

- cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/98 en date du 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ANNEXES

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
VALABLES DU 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2021

CIMETIERE :

Travaux de fossoyage :

TARIF HORS TAXES

↪ Creusement et comblement d'une fosse simple	172,04 €
↪ Creusement et comblement d'une fosse double	283,32 €
↪ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	146,29 €
↪ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	217,37 €
↪ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	107,14 €
↪ Redevance pour exhumation	107,14 €
↪ Redevance pour réduction de corps	73,15 €
↪ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	57,69 €

TARIF exonéré de TVA

↪ Location d'un caveau communal (par jour), limité à 6 mois	1,20 €
↪ Concession (le m ²)	159,00 €
↪ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €
↪ Consommation d'eau pour la construction ou le nettoyage de sépultures par des Entreprises Taxe forfaitaire par caveau	20,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↪ Stationnement taxis pour l'emplacement	50,00 €
--	---------

VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

<u>Aixois</u> 2,35 € le m3 non livré	<u>Non Aixois</u> 4,70 € le m3 non livré
---	---

PHOTOCOPIE :

↪ Tarif photocopie A4	0,30 €
↪ Tarif photocopie A3	0,50 €
↪ Tarif télécopie	0,60 €

PISCINE :

Entrée (durant ouverture au Public)

↪ Gratuité enfant - 5 ans	
↪ Entrée enfant + 5 ans – étudiant	2,80 €
↪ Abonnement 5 entrées enfant + 5 ans– étudiant (durée de validité de l'abonnement : un an)	12,50 €

↳ Abonnement 10 entrées enfant + 5 ans – étudiant (y compris gym.volontaire)	21,00 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)	
↳ Entrée adulte	3,70 €
↳ Abonnement 5 entrées adultes	16,00 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)	
↳ Abonnement 10 entrées adulte	27,00 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)	
↳ Entrée des Ecoles Elémentaires et Maternelles :	
↳ de la Communauté de Communes	2,80 €
↳ hors de la Communauté de Communes	3,30 €
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10)	3,30 €
↳ Leçon de natation, la leçon	5,80 €
↳ Séance d'aquagym	3,50 €
↳ Séance d'aquaboxing	3,50 €
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe	25,00 €
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation	3,10 €
↳ Séance Age en mouvement / DIABLIM / Sports Santé	Sans supplément

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

* montage estrade, installation sono...

SALLE ANTOINE BLONDIN

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	40.00 €	60.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	31.00 €	62.00 €	93.00 €
Grande salle	102.00 €	204.00 €	306.00 €
Supplément Cuisine	40.00 €	80.00 €	120.00 €
Ensemble du Centre	204.00 €	408.00 €	612.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	54.00 €	107.00 €	107.00 €
Forfait vaisselle	20,00 €	51.00 €	51.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	51.00 € par jour	102.00 € par jour	102.00 € par jour

*lumière, son, montage estrade...

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↪ plein tarif adulte	9,00 €
↪ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	6,00 €

↳ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↳ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↳ spectacles jeunes publics :	
↳ enfants – 12 ans	2,00 €
↳ adultes accompagnateurs	4,00 €
↳ conférence	6,00 €
↳ exposition	3,00 €
↳ cinéma	1,00 €
↳ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	8,00 €
↳ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↳ 1 spectacle	5,00 €
↳ forfait 1 jour	8,00 €
↳ forfait 2 jours	15,00 €

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

MATERIEL : TARIF HORAIRE

↳ Tractopelle (chauffeur en supplément)	37,60 € HT
↳ Fourgon (chauffeur en supplément)	8,86 € HT
↳ Véhicule type fourgonnette (chauffeur en supplément)	6,70 € HT
↳ Tondeuse auto portée (chauffeur en supplément)	37,60 € HT
↳ Tracteur REFORM (chauffeur en supplément)	20,09 € HT
↳ Nacelle élévatrice (chauffeur en supplément)	14,41 € HT
↳ Camion benne (chauffeur en supplément)	14,41 € HT
↳ Tracteur/épareuse (chauffeur en supplément)	41,20 € HT

MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↳ Technicien	31,50 €
↳ Adjoint Technique	23,30 €
↳ Agent de Maîtrise	25,20 €

MAIN D'OEUVRE : FORFAIT

↳ Agent d'astreinte	33,00 €
---------------------	---------

VENTE DE REPAS AU CCAS

TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile 5,96 €

ADMINISTRATION GENERALE

TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales (toute centaine commencée sera facturée) 2,50 € pour 100

Transmission fichier sous format dématérialisé (fourniture du CD vierge par le demandeur) gratuit

Palmarès Aixie Fleurie 2020

CATEGORIE 1 : « Maison avec jardin visible de la rue »

Monsieur et Madame Alain et Bernadette TIGOULET - 37 rue Chateaubriand (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur René BERTRAND – 13 impasse Garrigou-Lagrange (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Gilberte PATELOU – 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur Gérard PUYRAUD - 4 impasse Auguste Renoir (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette MONTELUS - 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 20€)
Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 3 : « Balcon ou Terrasse fleuries »

Mme Thérèse THARAUD- 16, rue des Grangettes (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Gilberte PATELOU- 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Bernadette DAUTRIAT – 11 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 4 : « Fenêtres ou Murs Fleuris »

Madame Elisabeth CARREAUD – 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 7 : « Parcs Fleuris »

Monsieur Jean-Marie GERMAIN – 4 rue du Portail (1 chèque cadeau de 20€)
Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 9 : « Jardins particuliers et cours intérieures »

Madame Geneviève DEFAYE – 18, Avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)
Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

CATEGORIE 10 : « Potager visible de la rue »

Madame Yolande COTTAZ – 10 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)
Monsieur Jean REIX – 7, Impasse Garrigou LAGRANGE (1 chèque cadeau de 20€)

A valoir pour l'achat de plants ou graines de fleurs, plantes, cache-pots, vases, fleurs chez les commerçants

